



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

### DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Le **14 juin 2018, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le Comité de démolition étudiera les demandes visant les maisons situées au :
  - 363, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore dans la Ville de Pointe-Claire pour l'obtention d'un permis de démolition;
  - 100, avenue Walton dans la Ville de Pointe-Claire pour l'obtention d'un permis de démolition accompagné d'un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé.
2. Toute personne souhaitant s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée auprès de la soussignée. Les plans et les documents peuvent être consultés au bureau du Service d'urbanisme à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 13h à 16h30 et le vendredi, de 8h à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, ce 30<sup>e</sup> jour de mai 2018.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

### APPLICATION FOR A DEMOLITION PERMIT

Public notice is hereby given of the following:

1. On **June 14<sup>th</sup>, 2018, at 7:30 p.m.**, in the council room of Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the Demolition Committee will review applications with regards to the houses located at:
  - 363, Bord-du-Lac-Lakeshore Road in the City of Pointe-Claire for a demolition permit;
  - 100, Walton Avenue in the City of Pointe-Claire for a demolition permit accompanied by a preliminary programme for the utilization of the vacated land.
2. Any person wishing to oppose the granting of a demolition permit must, within ten (10) days of the publication of the present public notice, make his reasoned opposition known in writing to the undersigned. Plans and documents may be consulted at the Planning Department at Pointe-Claire City Hall, 451 St-Jean Boulevard, from Monday to Thursday from 8:00 am until noon and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m. and on Fridays, from 8:00 am until noon, with the exception of holidays.

Given at Pointe-Claire this 30<sup>th</sup> day of May 2018.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière / Assistant City Clerk